

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2430

4 octobre 2008

SOMMAIRE

Absolute Advantage S.à r.l.	116637	Hors du Temps S.à r.l.	116598
Aero Fonderie Lux S.A.	116640	Keir International S.A.	116639
Akira Web S.A.	116594	KH Investments S.à r.l.	116616
CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.	116614	LC Air Agent S.à r.l.	116635
CCP II Dusseldorf S.à r.l.	116607	Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l.	116635
CCP II Office 4 S.à r.l.	116613	Meca Team S.A.	116614
CEREP Investment Bristol S.à r.l.	116615	NIS Holdings S.à r.l.	116606
Constructions Métalliques Kremer S.A.	116634	Oxawel	116637
Desmo Investments S.à r.l.	116610	Puracap S.A.	116635
EATG Sarl	116615	Sanit Lux S.A.	116616
EcoLive S.A.	116611	SCADAgrouP 2 S.à r.l.	116611
Elica International S.à r.l.	116598	Shropshire S.à r.l.	116638
EPI Light S.à r.l.	116595	Solar Resources Holding S.à r.l.	116610
EPI Prime Frankfurt SP S.à r.l.	116615	Soparex S.A.	116607
EPI Prime Hamburg SP S.à r.l.	116614	Sorgrel S.A.	116639
Eridanus Investments S.à r.l.	116638	Sunu Assurances Holding S.A.	116617
Financial Investments Luxembourg (Hol- dings) S.A.	116639	Tilfisk S.A.	116636
Financière Daunou 18 S.à r.l.	116610	Top Tone Media S.A.	116617
FSD S.à r.l.	116613	TR International Finance S.à r.l.	116640
Generalocation G.m.b.H.	116595	Vêtements Bassani s.à r.l.	116616
Halette S.A.	116638	Wolford Luxembourg	116636
Hornstone S.à r.l.	116611	Zippo Partecipazioni S.à r.l.	116606

Akira Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.913.

L'an deux mille huit, vingt-sept août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AKIRA WEB S.A.", ayant son siège social à L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118913, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1989 du 24 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christiaan MAES, commerçant, demeurant à L-2164, Luxembourg, 13, rue de Montmédy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8280 Kehlen, 22, rue de Manier, à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.
2. Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8280, Kehlen, 22, rue de Mamer, à L-2562, Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre, Relation: GRE/2008/3588. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122854/231/54.

(080142809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119105/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00104. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080137877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

EPI Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.383.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of august.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the partners of "EPI Light S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered at the Luxembourg trade register and companies under number B 119.383, incorporated pursuant to a notarial deed on the 15th day of September 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2076 of November 7, 2006 and whose articles of association have been amended for several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 22 February 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2296 of December 8, 2006.

The general meeting is opened at 3.15 p.m. Mrs Sonia ALMEIDA, legal officer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Kim ALBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie BRAUN, legal assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of managers category A manager and category B manager;
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers;
3. Subsequent amendment of article twelve of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers and appoint Mr. Yves Barthels as category A manager, Mr Bruno Bagnouls and Mr. Jean-Philippe Fiorucci as category B managers.

Second resolution

The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article eleven of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination. "

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Light S.à.r.l", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.383, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2076 du 7 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296 du 8 décembre 2006.

L'assemblée générale est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Madame Sonia ALMEIDA, legal officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim ALBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BRAUN, legal assistant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B,
- 3.- Modification subséquente de l'article douze des statuts de la Société,

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que M. Bruno Bagnouls et M. Jean-Philippe Fiorucci en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, N. BRAUN, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/33941. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008121247/7241/150.

(080141044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Hors du Temps S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120622/5998/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06352. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Elica International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.683.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Elica S.p.A, an Italian listed company, with registered office at Via Dante 288 in Fabriano (Ancona, Italy), registered with Enterprises Register of Ancona (Italy) under number 00096570429,

represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Fabriano (Italy), on September 12, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Elica International S.à.r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

8.3. Notwithstanding any provisions of these Articles, the sale or acquisition by the Company of 50% or more of shares/participations/equity interests in a subsidiary may only be decided by the board of managers with the prior consent of the shareholders representing three quarters of the share capital of the Company given in a general meeting of shareholders or by way of written shareholders resolutions.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, Elica S.p.A, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Peter van Opstal, company manager, born in Zwijndrecht (The Netherlands), on February 12, 1969, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Geert Dirkx, company manager, born in Maaseik (Belgium) on October 10, 1970, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Vincenzo Maragliano company manager, born in Frameries (Belgium), on December 19, 1966, residing professionally at Elica S.p.A., via Dante n. 288 - 60044 Fabriano (AN).

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Elica S.p.A, une société italienne cotée en bourse, ayant son siège social au via Dante n. 288 - 60044 Fabriano (Ancona, Italie), enregistrée au Registre des Sociétés de Ancona (Italie) sous le numéro 00096570429,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Fabriano (Italie), le 12 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Elica International S.à.r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

8.3. Nonobstant toutes dispositions de ces Statuts, la vente ou l'acquisition par la Société de 50% ou plus d'actions/participations/titres participatifs dans une filiale peut seulement être décidée par le conseil de gérance avec l'accord préalable des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société donné en assemblée générale des associés ou par résolutions écrites des associés.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Ces faits exposés, Elica S.p.A, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cent mille euros (EUR 100.000,-).

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:

- Peter van Opstal, gérant de sociétés, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Geert Dirckx, gérant de sociétés, né à Maaseik (Belgique) le 10 octobre 1970, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Vincenzo Maragliano gérant de sociétés, né à Frameries (Belgique) le 19 décembre 1966, résidant professionnellement au Elica S.p.A., via Dante n. 288 - 60044 Fabriano (AN).

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37860. — Reçu cinq cents euros (0,50% = 500.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122360/242/420.

(080142293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Zippo Partecipazioni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.056,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008120630/242/13.

(080140509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.425.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 06 juin 2008 que

Park Square Capital I S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 104.706

a cédé les parts suivantes:

- 4500 parts sociales de catégorie B1
- 4500 parts sociales de catégorie B2
- 4500 parts sociales de catégorie B3
- 4500 parts sociales de catégorie B4
- 4500 parts sociales de catégorie B5

à KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

et

KKR EUROPEAN FUND DT, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

a cédé les parts suivantes:

- 4500 parts sociales Préférentielles de catégorie A1
- 4500 parts sociales Préférentielles de catégorie A2
- 4500 parts sociales Préférentielles de catégorie A3
- 4500 parts sociales Préférentielles de catégorie A4
- 4500 parts sociales Préférentielles de catégorie A5

à Park Square Capital I S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 104.706

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121181/1092/41.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05909. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Soparex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.931.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 octobre 2007, acte n ° 675 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008120631/208/14.

(080140289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.949.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of august.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the partners of "CCP II Düsseldorf S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered at the Luxembourg trade register and companies under number B 116.949, incorporated pursuant to an notarial deed on the 24th day of May 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1541 of 11th August 2006 and whose articles have been amended on the 3rd July 2006 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1774 of the 22nd September 2006.

The general meeting is opened at 3.25 p.m. with Mrs Sonia ALMEIDA, legal officer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Kim ALBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie BRAUN, legal assistant, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of managers category A manager and category B manager;
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers;
3. Subsequent amendment of article ten of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers and appoint Mr. Yves Barthels as category A manager, Mrs. Anita Lyse and Mr Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution

The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article ten of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Dusseldorf S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 116.949, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541 du 11 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés le 19 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1774 du 22 septembre 2006.

L'assemblée générale est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Madame Sonia ALMEIDA, légal officer, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim ALBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BRAUN, légal assistant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B,
- 3.- Modification subséquente de l'article dix des statuts de la Société,
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, N. BRAUN, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008 LAC/2008/33945. — Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008121250/7241/148.

(080141092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

**Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Desmo Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 septembre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008120632/201/13.

(080140463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.034.

En date du 26 août 2008, les associés ont effectué les transferts de parts suivants:

- PAI Europe IV-A FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 56 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-B FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France a transféré la totalité de ses 198 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-B5 FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 4 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-B6 FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 99 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-B7 FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 4 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-C FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 72 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-C2 FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 37 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-D FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 23 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- PAI Europe IV-D2 FCPR représenté par sa société de gestion PAI partners, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a transféré la totalité de ses 7 parts sociales à Financière Daunou 1 S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, Financière Daunou 1 S.A. devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121182/581/41.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EcoLive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008120633/7241/11.

(080140670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**SCADAgrouP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Hornstone S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.287.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SCADAgrouP GP S.à r.l. &Co 1 SCA, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by M^e Gaël CASTEX, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole shareholder of Hornstone S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section number 140.287, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 14 July 2008, published in the Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations, number 1939 of August 7th, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as stated hereabove, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the Company's name from "Hornstone S.à r.l." to " SCADAgrouP2 S.à r.l.";
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove;
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from "Hornstone S.à r.l." to "SCADAgrouP 2 S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 4 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name SCADAgrouP 2 S.à r.l. "

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SCADAgroup GP S.à r.l. &Co 1 SCA, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établi et ayant son siège social à 8, avenue

Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, encours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

ici représentée par M^e Gaël CASTEX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est l'associé unique de Hornstone S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B numéro 140.287 constituée suivant acte passé par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1939 du 7 août 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "Hornstone S.à r.l." en "SCADAgroup 2 S.à r.l.";
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus;
3. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de "Hornstone S. à r.l." en "SCADAgroup 2 S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 4 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination SCADAgroup 2 S à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 900.-.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33661. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008121266/206/97.

(080141248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

CCP II Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008120634/7241/11.

(080140652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

FSD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.793.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten September.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

FSD Förderband-Schnell-Dienst GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in Feldstraße 46, D-47198 Duisburg, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Duisburg unter der Nummer HRB 6607, vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Michael WENGEL, Groß- und Außenhandelskaufmann, mit Berufsanschrift in Feldstraße 46, D-47198 Duisburg, Bundesrepublik Deutschland, einzelvertretungsberechtigt; mit der Befugnis im Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Der vorgenannte Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FSD S.à r.l.", mit Sitz in L-7784 Bissen, 17, rue des Moulins, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 140.793, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, vom 11. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2109 vom 30. August 2008.

Sodann ersuchte der Komparent, vertreten und handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-7784 Bissen, 17, rue des Moulins nach L-6850 Manternach, 8, Syrdallstroos zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Durch den vorhergehenden Beschluss, beschliesst der alleinige Gesellschafter den ersten (1.) Absatz des vierten (4.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"4.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Manternach, Grossherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen satzungsändernden Beschluss der Gesellschafter an einen beliebigen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Wengel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 19 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11907. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116614

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008122860/272/43.

(080142557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008120635/7241/11.

(080140647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EPI Prime Hamburg SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008120636/7241/11.

(080140640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Meca Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 136.259.

Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008 à 16h00

L'an deux mille huit, le trente avril à 16h00, la séance est ouverte à Schifflange, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MECA TEAM S.A.», constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2008, publié au mémorial C, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 136259 et ayant son siège social Z.I. Luxembourg Heck, L-3844 SCHIFFLANGE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Smain ZAHI, Administrateur Délégué, demeurant à F-57650, FONTOY, 28, rue des Ecoles (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie MARTIN, employée privée, demeurant à F-57650, FONTOY, 8, rue du Château (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Louis PERSONENI, artisan, demeurant à F-57650, FONTOY, 78, rue du Moulin (France).

La totalité des actions étant réunies la séance est ouverte.

Le président expose ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

- Nomination d'un nouvel administrateur

Les résolutions à prendre sont les suivantes:

Résolution n° 1

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer un nouvel administrateur pour une durée de six ans Monsieur Louis PERSONENI, demeurant à F-57650, FONTOY, 78, rue du Moulin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est clôturée à 11h00.

Dont acte passé à Schiffange, date qu'en tête des présentes, et après lecture tous les membres du bureau ont signé ledit procès-verbal.

Signature.

Référence de publication: 2008121122/1715/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EPI Prime Frankfurt SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008120637/7241/11.

(080140626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52907 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008120712/211/11.

(080140636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.338,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 juillet 2008 portant sur 76 parts sociales de classe B, 492 parts sociales de classe D, 76 parts sociales de classe E, 76 parts sociales de classe F, 76 parts sociales de classe G et 76 parts sociales de classe H détenues par M. Harry Sleet demeurant au 10, Surrey Street, Brighton, East Sussex, BN1 3PA, United Kingdom, que ces parts sociales ont été transférées comme suit:

- 40 parts sociales de classe B, 261 parts sociales de classe D, 40 parts sociales de classe E, 40 parts sociales de classe F, 40 parts sociales de classe G et 40 parts sociales de classe H à DLJMB Overseas Partners IV, L.P., une «exempted limited partnership» constituée et régie selon les lois des îles Cayman ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 21 parts sociales de classe B, 136 parts sociales de classe D, 21 parts sociales de classe E, 21 parts sociales de classe F, 21 parts sociales de classe G et 21 parts sociales de classe H à DLJ Offshore Partners IV, L.P., une «limited partnership» constituée et régie selon les lois des îles Cayman ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 3 parts sociales de classe B, 20 parts sociales de classe D, 3 parts sociales de classe E, 3 parts sociales de classe F, 3 parts sociales de classe G et 3 parts sociales de classe H à DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P. une "limited partnership" constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6 - Canada;

- 12 parts sociales de classe B, 75 parts sociales de classe D, 12 parts sociales de classe E, 12 parts sociales de classe F, 12 parts sociales de classe G et 12 parts sociales de classe H à MBP IV Plan Investors, L.P., une «limited partnership» ayant son siège social à Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11 - Bermuda

Luxembourg, le 20 août 2008.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2008121365/710/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Sanit Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 98.778.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008120739/203/11.

(080140459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Vêtements Bassani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 22, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.268.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008120742/203/11.

(080140461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.048.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 21 juillet 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la société:

- Mme Renata Miazga, née le 9 juillet 1973 à Zagan (Pologne), ayant son adresse au 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée:

- M. Karol Maziukiewicz, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern.

M. Sansal Ozdemir, a changé son adresse du 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit à compter du 21 juillet 2008:

- M. Karol Maziukiewicz: Gérant de Catégorie A

- M. Sansal Ozdemir: Gérant de Catégorie A

- M. Norbert Kittler: Gérant de Catégorie B

- M. André Muth: Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008121870/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2008

Le Conseil d'Administration renouvelle le mandat de président Directeur Général de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter, rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France). Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120846/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Top Tone Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.257.

In the year two thousand eight, on the first day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of TOP TONE MEDIA S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.257 (the Company):

- CME MEDIA ENTERPRISES B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its seat at Dam 5b, JS 1012 Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33246826 0000 (CME),

represented by Mr Thierry Lohest, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal,

- Top Tone Media Holdings Limited, a BVI company organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with registered number 1381053 (Top Tone Media),

represented by Maître Thierry Lohest, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal,

- Equip Limited, a BVI company organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. BOX 146, Road Tour, Tortola, British Virgin Islands (Equip Limited),

represented by Maître Thierry Lohest, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting is chaired by Maître Thierry Lohest, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Maître Natacha Trunkwald, attorney-at-law, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Maître Nicolas Van Heule, attorney-at-law, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to enact the following:

I. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company, which shall henceforth be set at 9, rue Sainte Zithe, 3d Floor, L-2763 Luxembourg.

2. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company.

3. Resignation with immediate effect of (i) Mr Richard Turner, (ii) Mr Michael Chamier, as Directors of the Company, and of (iii) Mr Henri Vanherberghen, as statutory auditor of the Company.

4. Appointment of the following persons, for six years, with immediate effect as A Directors of the Company:

- Mr Michael Neil Garin, Chief Executive Officer, with professional address set at Aldwych House, 81A Aldwych, London WC2B 4HN, United Kingdom, born in New York (United States of America), on 7th July, 1946, and

- Mr Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Director, with professional address set at 9, rue Sainte Zithe, 3d Floor, L-2763 Luxembourg, born in Amsterdam (the Netherlands), on September 12, 1960.

5. Appointment of a new statutory auditor of the Company.

6. Cancellation of the existing share certificates issued by the Company, reclassification of the existing shares in A and B Shares, and subsequent amendment of the register of shares of the Company to reflect such reclassification.

7. Miscellaneous.

II. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company, which shall henceforth be set at 9, rue Sainte Zithe, 3d Floor, L-2763 Luxembourg.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles). The Articles shall henceforth read as follows:

"Chapter I. - Definitions

The following capitalized terms used in the Articles shall have the following meanings:

A Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company of class A, having a par value of EUR 10 (ten Euro) each;

Acceptance Notice has the meaning set forth in article 7.2. of the Articles;

Affiliate means any person that directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such person;

Annual General Meeting has the meaning set forth in article 19.1. of the Articles; Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

B Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company of class B, having a par value of EUR 10 (ten Euro) each;

Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which commercial banks are open for general business in, Sofia, New York, Luxembourg and London;

Chairman as the meaning set forth in article 11.1. of the Articles;

Control means the power to direct or cause the direction of the management or policy of any person, directly or indirectly, through family relationship (if a natural person), the holding of securities or other participation interests, by virtue of an agreement, arrangement or understanding or on other grounds, and Controlling and Controlled shall have the correlative meanings proceeding from this term;

Director A means the directors appointed by Shareholder A pursuant to article 10.2. of the Articles;

Director B means the director appointed by Shareholder B pursuant to article 10.2. of the Articles;

Disposal Notice has the meaning set forth in article 7.5. of the Articles;

General Meeting means the general meeting of shareholder(s) of the Company;

Luxembourg Companies Act means the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

Managing Director has the meaning set forth in article 14.2. of the Articles;

Purchaser has the meaning set forth in article 7.5. of the Articles;

Shareholder A means the holder(s) of the A Shares in the Company from time to time;

Shareholder A Group Transfer means a transfer by Shareholder A of all or any part of its shareholding in the Company to one or more of its Affiliates, which Affiliates shall agreed to be bound by the Shareholders Agreement as if an original party with identical rights and obligations as has Shareholder A;

Shareholder B means the holder(s) of the B Shares in the Company from time to time;

Shareholder B Group Transfer means a transfer by Shareholder B of all or any part of its shareholding in the Company to another Shareholder B;

Shareholder(s) means the Shareholder(s) A and the Shareholder(s) B, collectively, and any person to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Shareholders Agreement and any applicable deed of adherence, and **Shareholder** means any of them;

Shares means, from time to time, collectively, the A Shares and the B Shares (or any of them if the context so requires);

Shareholders Agreement means any shareholders' agreement in connection with the Company to be entered into by and between the Shareholder A and the Shareholder B as amended from time to time;

Tag Along Notice has the meaning set forth in article 8.2. of the Articles;

Tag Along Right has the meaning set forth in article 8.1. of the Articles;

Transfer means any agreement or other transaction or other event in which an asset or right or interest is: (i) sold, transferred, exchanged, assigned (including any agreement or other transaction under which such asset or right or interest is pledged, charged or otherwise encumbered with any lien or right in favour of any third Person) or otherwise disposed without limitations, by ways of contribution, merger, de-merger, whether with or without consideration, and the verb to Transfer should be construed accordingly;

Transfer Notice has the meaning set forth in article 7.1. of the Articles; and

TV2 means TV2 EOOD, a limited liability company organized under the laws of the Republic of Bulgaria with registration number 121853910 and its registered address at 2 Tsanko Tserkovski Str., Lozenets Region, 1407 Sofia, Republic of Bulgaria;

TV2 Group means Top Tone Media and Zopal and their respective subsidiaries;

TV2 Group Business means the broadcasting operations of TV2 and Top Tone BG (as such operations may be re-branded from time to time) and such other businesses as are owned by Top Tone Media from time to time otherwise than in accordance with the Shareholders Agreement;

Voting Rights means

(i) the voting rights in the Company and/or any of its subsidiaries or other entities over which they exercise management control (as appropriate) held by Shareholder A; or

(ii) the voting rights in the Company and/or any of its subsidiaries or other entities over which it exercises management control (as appropriate) held by Shareholder B;

Zopal means Zopal S.A., a public limited company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3d Floor, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.431.

Chapter II. - Name - registered office - duration - object

Art. 1. Name. The name of the company is "Top Tone Media S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Luxembourg Companies Act, and these Articles.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Chapter III - Share capital - shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 2480 (two thousand four hundred and eighty) A Shares and 620 (six hundred and twenty) B Shares having a par value of EUR 10 (ten Euro) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Art. 7. Restriction on Transfers of Shares.

7.1. Except if explicitly otherwise provided in the Shareholders Agreement, in the event the Shareholder A wishes to sell, transfer or otherwise dispose of all or any part of its Shares in the Company other than pursuant to a transfer to its Affiliates, it shall give notice to Shareholder B of such intention (a Transfer Notice). A Transfer Notice shall specify:

- (i) the relevant shareholding proposed to be sold, transferred or otherwise disposed of;
- (ii) the cash amount of the consideration for which such shareholding is proposed to be sold, transferred or otherwise disposed of; and
- (iii) the other principal terms and conditions of such intended sale or disposal.

7.2. If Shareholder B wishes to acquire such shareholding as specified in the Transfer Notice for the consideration and on the other terms and conditions specified therein, Shareholder B shall give notice to Shareholder A of such intention (an Acceptance Notice) within twenty (20) Business Days of receipt of the Transfer Notice.

7.3. If Shareholder B delivers such an Acceptance Notice to Shareholder A, Shareholder B and Shareholder A shall in good faith and acting reasonably terms negotiate for definitive transfer documentation in accordance with the terms of the Transfer Notice for a further period of thirty (30) Business Days from the receipt by Shareholder A of the Acceptance Notice. Not later than the day falling forty-five (45) Business Days following the receipt by Shareholder A of the Acceptance Notice (and for the avoidance of doubt notwithstanding the negotiations as aforesaid and their status), Shareholder B shall acquire from Shareholder A and pay for the shareholding as specified in the Transfer Notice for the consideration and on the other terms and conditions specified therein and otherwise as (and if) agreed in the thirty (30) Business Day period referred to above.

7.4. If no Acceptance Notice is delivered in accordance with Article 7.2 or if at the end of the forty-five (45) Business Day period referred to in article 7.3, Shareholder B has not acquired from Shareholder A and paid for the shareholding as specified in the Transfer Notice as aforesaid (otherwise than solely due to the default by Shareholder A of the terms hereof), Shareholder A may, subject to the Tag Along Right and within the period of one hundred and twenty (120) Business Days following:

- (i) the date of the last date on which an Acceptance Notice could be delivered in accordance with article 7.2; or as the case may be
- (ii) the end of the forty-five (45) Business Day period referred to in article 7.3.,

sell, transfer Or otherwise dispose of Shareholder A's shareholding specified in the Transfer Notice to any third party purchaser(s); provided that Shareholder A shall not so sell, transfer or otherwise dispose of such shareholding for a pro-rata amount that is less than the consideration specified in the Transfer Notice (or for consideration otherwise than in cash but having an equivalent value, in the reasonable opinion of Shareholder A); and

7.5. If Shareholder A effects a sale, transfer or other disposal of some or all of its shareholding in the Company other than by way of a Shareholder A Group Transfer and after due compliance with articles 7.1. to 7.4., it shall serve a notice of such sale, transfer or other disposal on Shareholder B (a Disposal Notice) which shall state:

- (i) what percentage of its relevant shareholding was so sold, transferred or otherwise disposed of;
- (ii) the identity of the third party purchaser (the Purchaser); and
- (iii) where applicable, an offer for Shareholder B to exercise its Tag Along Right in respect of the Company in compliance with article 8.

7.6. Save under and pursuant to the Tag Along Right, a Shareholder B Group Transfer or a transfer to Shareholder A permitted by the Shareholders Agreement, Shareholder B may not sell, transfer or otherwise dispose of, grant any option over or create or permit other encumbrance, security interest or third party right on or over all or any part of its shareholding in respect of the Company or its Voting Rights or any other rights or privileges it may have in connection with its shareholding in respect of the Company without the prior written consent of Shareholder A.

7.7. For the avoidance of doubt, Shareholder A (or any of its Affiliates to whom shareholdings have been transferred) may create or permit other encumbrance, security interest or third party right on or over all or any part of their shareholding or their voting rights or any other rights or privileges they may have in connection with its shareholding.

Art. 8. Tag Along Rights.

8.1. If Shareholder A serves a Disposal Notice pursuant to article 7.5. and pursuant to such Disposal Notice Shareholder A has agreed to sell all or a majority of all the shareholding in the Company to a Purchaser, Shareholder B shall have the right to sell its entire shareholding in the Company to the Purchaser at the price per share and otherwise on the terms and conditions specified in the Disposal Notice (the Tag Along Right).

8.2. Shareholder B may exercise the Tag Along Right within ten (10) Business Days of receipt of the Disposal Notice by delivering a written notice stating the exercise of such right to Shareholder A (the Tag Along Notice).

8.3. By delivery of the Tag Along Notice, Shareholder B agrees to sell its entire shareholding at the price per share and otherwise on the terms and conditions specified in, and concurrently with the proposed transaction described in, the Disposal Notice. Once delivered, such Tag Along Notice shall be irrevocable and Shareholder B shall be obligated to deliver and sell its shareholding pursuant thereto and on the terms thereof.

8.4. In the event that Shareholder B so exercises the Tag Along Right and that the Purchaser wishes to purchase some but not all of the shareholdings offered by Shareholder A and Shareholder B, each of Shareholder A and Shareholder B shall be entitled to sell to the Purchaser such portion of their respective shareholdings pro rata to the entire shareholdings in the Company, as the case may be, that are offered by Shareholder A and Shareholder B in connection herewith.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg Company Act.

Chapter IV - Management - supervision

Art. 10. Appointment and Dismissal of Directors.

10.1. The Company shall be managed by a Board of three (3) members, either Shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed with or without cause and/or replaced at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

10.2. Shareholder A shall have the right to designate for appointment and removal by the General Meeting, two (2) persons or entities as directors of the Company, such directors will be designated as Directors A of the Company (each a Director A and collectively the Directors A) and Shareholder B shall have the right to designate for appointment and removal by the General Meeting one (1) person or entity as director of the Company, such director will be designated as Director B of the Company (the Director B).

10.3. In the event that the shareholding of Shareholder B falls at any time beneath 6% of all outstanding shares, Shareholder B's right to nominate and be represented by one Director shall cease and Shareholder A shall nominate all three (3) directors of the Company.

10.4. Retiring members of the Board are eligible for re-election.

10.5. If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents. Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

10.6. In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting. Any director so

appointed will be elected from a list of candidates proposed by the Shareholder that proposed for appointment the director to be replaced.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall elect a Director A as chairman (the Chairman). It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Chairman will preside at all meetings of the Board but will have no casting vote.

11.2. Shareholder A and Shareholder B agree and shall procure that regular meetings of the Board of Directors shall be held on such dates, but in any event no less frequently than once per quarter, and at such times and places, as indicated in article 19.1.

11.3. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.4. Prior written notice of any meeting of a Board shall be given to each member at least three (3) Business Days prior to such meeting. Any member of the Board shall be entitled to raise items for the agenda of a regular meeting of that Board. Such agenda shall identify in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed thereat. Any matter that is submitted to a Board for a decision, but which is not identified in reasonable detail on such agenda, shall not be decided upon at that meeting, unless otherwise agreed by all of the members present.

11.5. The presence of two members of the Board as the case may be constitutes a quorum and, subject to article 13.2 of the Articles with respect to the Board, the vote of at least two (2) members present at any meeting at which a quorum is present shall be required for a decision.

11.6. Directors may participate in a meeting by teleconference, videoconference or other electronic means whereby each member may hear all other members, and any member so participating shall be considered to be present. A meeting shall be deemed to be held where the largest number of participating members is, or if there is no such maximum, at the location of the Chairman.

11.7. Any action required or permitted to be taken at any meeting of a Board may be taken without a meeting if all members consent thereto (and make any appropriate resolution or perform any action, as the case may be) in writing, and such writing or writings are filed with the minutes of proceedings of a Board as the case may be.

11.8. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.9. Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board.

12.1. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two (2) other directors. Any proxies will remain attached thereto.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) other directors.

Art. 13. Powers of the Board.

13.1. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

13.2. Decisions of the Company's Board will be taken by simple majority vote other than any decision below, which shall require the affirmative vote of a Director B:

the restructuring or reorganisation of any of the subsidiaries of the Company (other than a merger or other restructuring to combine the TV2 Group Business, provided that any such merger or restructuring is without prejudice to the rights of Shareholder B and is otherwise permitted by law);

the sale of the issued share capital of TV2, or the business of TV2 and its subsidiaries, or substantially all of the assets of the TV2 Group Business, in the event that such sale adversely affects Shareholder B's right under articles 7 and 8;

a resolution related to the surrender or other disposal of the TV2 Licenses (other than to comply with any regulatory requirement);

a decision to enter into or cause the TV2 Group to enter into any business that is not media or media-related; and

a decision to issue any shares in the Company other than as permitted pursuant to the Shareholders Agreement.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1. The Board may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time. Any delegation of power or appointment in respect of any matter set forth in article 13.2. shall require the affirmative vote of a Director B.

14.2. The Board may entrust the daily management of the Company's business to one or more Directors A, who will be called managing director(s) (individually the Managing Director). The delegation in favour of a member of the Board is subject to the prior authorisation of the General Meeting.

14.3. Without prejudice to the powers granted to the Managing Director(s), the Company shall be bound towards third parties in all matters by any two (2) directors acting jointly, or the joint signatures or the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interest.

15.1. A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

15.2. In case a quorum of the Board cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

15.3. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of Such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Indemnification.

16.1. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct including, but not limited to, fraud to any Luxembourg law.

16.2. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Statutory Auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years. They may be re-elected and removed at any time.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

19.1. The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m.

19.2. If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following Business Day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

19.3. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 20. Notice, Quorum, Majority, Proceedings, Vote.

20.1. General Meetings shall meet upon call of the Board or, if exceptional circumstances require so, by any two (2) directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

20.2. Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

20.3. Each share entitles its Shareholder to one (1) vote.

20.4. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be validly taken and passed with if 51% (fifty-one per cent) of the share capital with voting rights is represented and has approved the resolution.

20.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least 51% (fifty-one per cent) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

20.6. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting must be quorate as set out above. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

20.8. Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

20.9. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all Persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 21. Minority Rights.

21.1. Shareholder A and Shareholder B shall each exercise their respective Voting Rights to procure that the Company shall not, without the prior consent of Shareholder B:

- (i) amend the Articles in respect of a decision pursuant to articles 21.1. (ii), (iii), (iv), (v), (vi) and (vii);
- (ii) pass any resolution for its winding up or liquidation;
- (iii) amalgamate or merge with any other company or business undertaking (other than a merger or other restructuring to combine the Company, provided that any such merger or restructuring is without prejudice to the rights of Shareholder B and is otherwise permitted by law);
- (iv) demerge, reorganize or divide into different entities;
- (v) increase the amount of the issued share capital of the Company or allow the share capital of the Company to be issued or subscribed for except as may be permitted pursuant to the Shareholders Agreement;
- (vi) decrease or effect any reduction or cancellation of the amount of the authorised or issued share capital of the Company or purchase or redeem any of the shares of the Company;
- (vii) effect any other changes or reorganisation of its share capital of the Company that have the effect of varying the rights of Shareholder B in its shareholding in the Company except as may be permitted hereunder; (viii) cause restructuring or reorganisation of any of the subsidiaries of the Company (other than a merger or other restructuring to combine the TV2 Group Business, provided that any such merger or restructuring is without prejudice to the rights of Shareholder B and is otherwise permitted by law);
- (ix) cause the sale of the issued share capital of TV2 or the business of TV2 and its subsidiaries, or substantially all of the assets of the TV2 Group Business, in the event that such sale adversely affects Shareholder B's right under articles 7. and 8.;
- (x) expel or by any means cause the termination of the direct or indirect participation of Shareholder B in the TV2 Group other than in connection with a sale or transfer permitted hereunder;
- (xi) pass any resolutions related to the surrender or other disposal of the TV2 Group licenses (other than to comply with any regulatory requirement);
- (xii) cause the TV2 Group to enter into any media or media-related business; and
- (xiii) declare any dividends other than in accordance with the Shareholders Agreement.

Chapter VI. - Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

23.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

23.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Luxembourg Companies Act.

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted by the unanimous consent of the Shareholders. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator (s).

Chapter VII. - General provision

All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Luxembourg Companies Act and those in the Shareholders Agreement."

Third resolution

The Meeting decides to accept the resignation, with immediate effect of (i) Mr Richard Turner, (ii) Mr Michael Chamier, as Directors of the Company, and of (iii) Mr Henri Vanherberghen, as statutory auditor of the Company.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint, for six years, with immediate effect: 1.) as A Directors of the Company:

- Mr Michaël Neil Garin, Chief Executive Officer, with professional address set at Aldwych House, 81A Aldwych, London WC2B 4HN, United Kingdom, born in New York (United States of America), on 7th July, 1946, and
- Mr Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Director, with professional address set at 9, rue Sainte Zithe, 3d Floor, L-2763 Luxembourg, born in Amsterdam (the Netherlands), on September 12, 1960.

2.) as statutory auditor of the Company:

- Deloitte S.A., BP 1173, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting will be constituted as follows:

1.) A Directors:

- Mr Michaël Neil Garin, Chief Executive Officer, with professional address set at Aldwych House, 81A Aldwych, London WC2B 4HN, United Kingdom, born on July 7th, 1946, in New York, United States of America,
- Mr Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Director, with professional address set at 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, born in Amsterdam (the Netherlands), on September 12, 1960.

2.) Director:

- Mr Francis Nicholas Hoogewerf, Chartered Accountant, with professional address set at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, born in Minehead (United Kingdom), on February 12, 1941.

Sixth resolution

The Meeting furthermore resolves to cancel and destroy the share certificates numbered I, II and III issued by the Company to the shareholders of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly hereby acknowledges said cancellation and destruction.

The Meeting also resolves to rename shares (i) 1 to 2,480 as A Shares and (ii) 2,481 to 3,100 as Shares; and subsequently decides to amend the register of shares accordingly; specific power is hereby given to any lawyer of Loyens & Loeff to do all such act necessary or useful in connection with or in respect of this resolution.

There being no more business, the meeting is closed.

Declaration - estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux mille huit, le premier août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TOP TONE MEDIA S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.257 (la Société):

- CME MEDIA ENTERPRISES B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) conçue et organisée selon les lois néerlandaises, ayant son siège à Dam 5b, JS 1012 Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée par la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33246826 0000 (CME),

représentée par Mr Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous sein privé, et

- Top Tone Media Holdings Limited, une société des BVI organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son bureau établi au 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, avec numéro d'inscription 1381053 (Top Tone Media),

représentée par Mr Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous sein privé,

- Equip Limited, une société organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son bureau établi au 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (Equip Limited),

représentée par Mr Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous sein privé.

Lesdites procurations après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée est présidée par Thierry Lohest, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le Président nomme Natacha Trunkwald, avocat, de résidence à Luxembourg en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Nicolas Van Heule, avocat, de résidence à Luxembourg en tant que Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Transfert du siège social de la Société, qui sera désormais établi au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg.

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

3. Démission avec effet immédiat de (i) M. Richard Turner, (ii) M. Michael Chamier de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société et de (iii) M. Henri Vanherberghen de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

4. Nomination des personnes suivantes, pour six ans, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateurs A de la Société:

- M. Michaël Neil Garin, Chief Executive Officer, avec adresse professionnelle à Aldwych House, 81A Aldwych, Londres WC2B 4HN, Royaume-Uni, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet, 1946, et

- M. Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Administrateur, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (les Pays-Bas) le 12 septembre 1960.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société.

6. Annulation et destruction des certificats d'actions émis par la Société.

7. Divers.

II. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a résolu de transférer le siège social de la Société, qui sera désormais sis au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée a résolu de modifier et de reformuler dans leur inégalité les statuts de la Société (les Statuts). Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Définitions

Les termes en capitales utilisés dans les Statuts auront la signification suivante:

Actions A, signifie, de temps en temps, toutes les actions émises et en circulation dans le capital social de la Société de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune;

Avis d'Acceptation a la signification définie à l'article 7.2. des Statuts;

Affilié signifie une personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, Contrôles, est Contrôlé par, ou est sous Contrôle Commun avec, cette personne;

Assemblée Générale Annuelle a la signification définie à l'article 19.1. des Statuts;

Statuts signifie les statuts de la société, tels qu'amendés de temps à autre,

Actions B signifie, toutes les actions émises et en circulation dans le capital social de la Société de classe B, à tout moment, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques commerciales sont ouvertes à Sofia, New York, Luxembourg et Londres;

Président a la signification définie à l'article 11.1. des Statuts;

Contrôle signifie le pouvoir d'orienter ou d'entraîner l'orientation de la gestion ou politique de toute personne, directement ou indirectement, par relation familiale, (en cas de personne physique), la détention de titres ou autres valeurs de participation, en vertu d'un contrat, un arrangement ou accord ou pour d'autres motifs, et Contrôlant et Contrôlé auront une signification corrélative;

Administrateur A signifie les administrateurs nommés par l'Actionnaire A en vertu de l'article 10.2. des Statuts;

Administrateur B signifie les administrateurs nommés par l'Actionnaire B en vertu de l'article 10.2. des Statuts;

Avis d'Aliénation a le sens défini à l'article 7.5. des Statuts;

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale de l'/des actionnaire(s);

Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre;

Administrateur Délégué a le sens défini à l'article 14.2. des Statuts;

Acheteur a le sens défini à l'article 7.5. des Statuts;

Actionnaire A signifie le(s) titulaire(s) des Actions A dans la Société de temps à autre;

Cession au Groupe de l'Actionnaire A signifie une cession par l'Actionnaire A de tout ou partie de son actionariat dans la Société à un ou plusieurs Affiliés, lesquels acceptent d'être liés par le Pacte d'Actionnaires comme en tant que partie d'origine avec des droits et des obligations identiques à ceux de l'Actionnaire A;

Actionnaire B signifie le(s) titulaire(s) des Actions B dans la Société, à tout moment;

Cession au Groupe de l'Actionnaire B signifie une cession par l'Actionnaire B de tout ou partie de son actionariat dans la Société à un autre Actionnaire B;

Actionnaire(s) signifie l'/les Actionnaire(s) A et l'/les Actionnaire(s) B, collectivement, et toute personne à qui des Actions sont cédées ou émises à tout moment (à l'exclusion de la Société) conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires ou de tout autre acte d'adhésion et Actionnaire signifie l'un d'entre eux;

Actions signifie les Actions A et les Actions B collectivement (ou l'une d'entre elles si le contexte l'exige);

Pacte d'Actionnaires signifie un pacte d'actionnaires en relation avec la Société conclu par et entre l'Actionnaire A et l'Actionnaire B, tel que modifié périodiquement;

Avis de Sortie Conjointe a le sens défini à l'article 8.2. des Statuts;

Droit de Sortie Conjointe le sens défini à l'article 8.1. des Statuts;

Cession signifie tout contrat ou transaction ou autre événement par lequel un actif ou droit ou intérêt est (i) vendu, cédé, échangé transféré (en ce compris tout contrat ou autre transaction par lequel cet actif ou droit ou intérêt est gagé, grevé de charge ou de privilège ou droit en faveur d'une tierce Personne) ou d'une autre manière aliéné sans limitations par voie d'apport, fusion, scission, avec ou sans contrepartie et le verbe

Transférer sera interprété en conséquence;

Avis de Cession a le sens défini à l'article 7.1. des Statuts;

TV2 signifie TV2 EOOD, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de la République de Bulgarie, avec numéro d'immatriculation 121853910 et son siège social au 2 Tsanko Tserkovski Str., Lozenets Region, 1407 Sofia, République de Bulgarie;

TV2 Group signifie Top Tone Media et Zopal et leurs filiales respectives;

Activités du Groupe TV2 signifie les activités audiovisuelles de TV2 et Top Tone BG (qui peuvent être redésignées de temps à autre) et ses autres affaires détenues par Top Tone Media de temps à autre d'une manière autre que conformément au Pacte d'Actionnaires.

Droits de Vote signifie

(i) les droits de vote dans la Société et/ou dans une de ses filiales ou autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle de la gestion (si applicable) détenus par l'Actionnaire A; ou

(ii) les droits de vote dans la Société et/ou dans une de ses filiales ou autres entités sur lesquelles il exerce un contrôle de la gestion (si applicable) détenus par l'Actionnaire B.

Zopal signifie Zopal S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.431

Chapitre II. Dénomination - siège social - durée - objet

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est «Top Tone Media S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi de Luxembourg, ainsi que par ces Statuts.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions immobilières ou mobilières qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Chapitre III. Capital social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) Actions A et six cent vingt (620) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Une cession d'actions sera effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs, et suivant une notification à, ou acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres documents consignants l'accord passé entre le cédant et le cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Art. 7. Restrictions aux Cessions d'Actions.

7.1. Sauf disposition explicitement contraire prévue dans le Pacte d'Actionnaires, dans le cas où l'Actionnaire A souhaite vendre, céder ou d'une autre manière aliéner toutes ou une partie de ses Actions de la Société autrement qu'en vertu d'une cession à ses Affiliés, il en notifiera son intention à l'Actionnaire B (un Avis de Cession). Un Avis de Cession précisera:

- (i) les actions proposées à la vente, à la cession ou d'une autre manière à l'aliénation;
- (ii) le montant en numéraire de la contrepartie à laquelle ces actions sont proposées à la vente, cession ou d'une autre manière à l'aliénation;
- (iii) les autres modalités principales de cette vente ou aliénation.

7.2. Si l'Actionnaire B souhaite acquérir les actions évoquées dans l'Avis de Cession pour la contrepartie et aux conditions définies, l'Actionnaire B notifiera son intention à l'Actionnaire A (un Avis d'Acceptation) dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Cession.

7.3. Si l'Actionnaire B délivre un tel Avis d'Acceptation à l'Actionnaire A, l'Actionnaire A et l'Actionnaire B négocieront de bonne foi et à des conditions raisonnables la documentation de cession définitive conformément aux modalités de l'Avis de Cession pendant une période supplémentaire de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Acceptation par l'Actionnaire A. Quarante-cinq (45) Jours Ouvrables au plus tard suivant réception par l'Actionnaire A de l'Avis d'Acceptation (et pour éviter le doute, nonobstant les négociations mentionnées ci-dessus et leur avancement) l'Actionnaire B acquerra les actions de l'Actionnaire A et payera la contrepartie suivant les autres modalités déterminées dans l'Avis de Cession et sinon (et si) comme il en a été convenu au cours du délai de trente (30) Jours Ouvrables mentionné ci-dessus.

7.4. Si aucun Avis d'Acceptation n'est délivré conformément à Article 7.2 ou si à la fin du délai des quarante-cinq (45) Jours Ouvrables défini à l'Article 7.3, l'Actionnaire B n'a pas acquis et payé la contrepartie pour les actions stipulées dans l'Avis de Cession mentionné ci-dessus (autrement que par le seul manquement par l'Actionnaire A à ces conditions) l'Actionnaire A peut, sous réserve du Droit de Sortie Conjointe et dans un délai de cent vingt (120) Jours Ouvrables suivant:

- (i) la date de la dernière date à laquelle un Avis d'Acceptation pouvait être délivré conformément à l'Article 7.2; ou le cas échéant
- (ii) la fin du délai des quarante-cinq (45) mentionnée à l'Article 7.3.,

vendre, céder ou d'une autre manière aliéner des actions de l'Actionnaire A mentionnées dans l'Avis de Cession à un ou plusieurs tiers acheteurs; à condition que l'Actionnaire A ne vende, cède ou autrement n'aliène ces actions pour un montant pro rata inférieur à la contrepartie définie dans l'Avis de Cession (ou pour une contrepartie autre qu'en espèces mais à valeur équivalente, à l'avis raisonnable de l'Actionnaire A).

7.5. Si l'Actionnaire A effectue la vente, la cession ou autre aliénation de quelques ou de toutes ses actions dans la Société d'une manière autre que par une Cession au Groupe de l'Actionnaire A et en conformité avec les articles 7.1 à 7.4, il notifiera la vente, cession ou autre aliénation à l'Actionnaire B (un Avis d'Aliénation) qui indiquera:

- (i) quel pourcentage de ses actions a ainsi été vendu, cédé ou autrement aliéné;
- (ii) l'identité du tiers acheteur (l'Acheteur); et
- (iii) lorsqu'applicable, une offre à l'Actionnaire B d'exercer son Droit de Sortie Conjointe concernant la Société conformément à l'article 8.

7.6. Sauf selon ou en vertu du Droit de Sortie Conjointe ou une Cession au Groupe de l'Actionnaire B ou une cession à l'Actionnaire A autorisée par le Pacte d'Actionnaires, l'Actionnaire B ne peut pas vendre, céder ou autrement aliéner, accorder une option sur ou créer ou permettre une autre charge, sûreté, ou droit tiers sur toutes ou une parties de ses actions en ce qui concerne la Société ou ses Droits de Vote ou tous les autres droits ou privilèges qu'il peut avoir en rapport avec ses actions dans la Société sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire A.

7.7. Pour éviter le doute, l'Actionnaire A (ou un de ses Affiliés à qui les actions ont été transférées) peut créer ou permettre une autre charge, sûreté, ou droit tiers sur toutes ou une parties de ses actions en ce qui concerne la Société ou ses Droits de Vote ou tous les autres droits ou privilèges qu'il peut avoir en rapport avec ses actions.

Art. 8. Droits de Sortie Conjointe.

8.1. Si l'Actionnaire A envoie un Avis d'Aliénation en vertu de l'article 7.5. et qu'en vertu de cet Avis d'Aliénation l'Actionnaire A a accepté de vendre toute ou une majorité de sa participation dans la Société à un Acheteur, l'Actionnaire B aura le droit de vendre toute sa participation dans la Société à l'Acheteur au prix par action et aux autres modalités définies dans l'Avis d'Aliénation (le Droit de Sortie Conjointe).

8.2. L'Actionnaire B peut exercer le Droit de Sortie Conjointe dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à partir de la réception de l'Avis d'Aliénation en notifiant par écrit l'exercice de ce Droit de Sortie Conjointe à l'Actionnaire A (l'Avis de Sortie Conjointe).

8.3. En délivrant l'Avis de Sortie Conjointe, l'Actionnaire B accepte de vendre toute sa participation au prix par action et aux autres conditions définies dans, et en même temps que la transaction qui y est décrite, l'Avis d'Aliénation. Une fois délivré, cet Avis de Sortie Conjointe sera irrévocable et l'Actionnaire B sera obligé de livrer et vendre ses actions en s'y conformant.

8.4. Si l'Actionnaire B exerce ainsi le Droit de Sortie Conjointe et que l'Acheteur souhaite acheter quelques mais pas toutes les actions offertes par l'Actionnaire A et l'Actionnaire B, chacun des Actionnaires A et 'Actionnaires B sera en droit de vendre à l'Acheteur cette partie de leurs actions respectives, proportionnellement au nombre total d'actions dans la Société, qui sont offertes le cas échéant par l'Actionnaire A et l'Actionnaire B.

Art. 9. Rachat d'Action. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Chapitre IV - Gestion - supervision

Art. 10. Nomination et Révocation des Administrateurs.

10.1. La Société sera administrée par un Conseil de trois (3) membres, Actionnaires ou non, nommés pour une durée ne pouvant dépasser six (6) ans, par l'Assemblée Générale. Les administrateurs sont révocables avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment au libre choix d'une Assemblée Générale.

10.2. L'Actionnaire A aura le droit de désigner pour nomination et révocation par l'Assemblée Générale, deux (2) personnes ou entités en tant qu'administrateurs de la Société, et ces administrateurs seront désignés Administrateurs A de la Société (chacun un Administrateur A et ensemble les Administrateurs A) et l'Actionnaire B aura le droit de désigner pour nomination et révocation par l'Assemblée Générale, une (1) personne ou entité en tant qu'administrateur de la Société, et cet administrateur sera désigné Administrateur B de la Société (l'Administrateur B).

10.3. Si l'actionnariat de l'Actionnaire B tombe en dessous de 6% de toutes les actions en circulation à tout moment, le droit de l'Actionnaire B de nommer et d'être représenté par un Administrateur cessera et l'Actionnaire A nommera les trois (3) Administrateurs de la Société.

10.4. Les membres sortants du Conseil sont rééligibles.

10.5. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si le représentant permanent est dans l'incapacité de remplir ses fonctions, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

10.6. En cas de vacance au Conseil pour cause de décès ou retraite ou autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et choisir à la majorité des votes un administrateur pour pourvoir à la vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Tout administrateur ainsi nommé sera choisi d'une liste de candidats proposés par l'Actionnaire qui a proposé la nomination de l'administrateur à remplacer.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil élira un président parmi les Administrateurs A (le Président). Il peut par ailleurs choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil mais n'aura pas de voix prépondérante.

11.2. L'Actionnaire A et l'Actionnaire B feront en sorte que des réunions régulières du Conseil d'Administration se tiennent aux dates, mais en tout cas pas moins fréquemment qu'une fois par trimestre, et aux heures et lieux indiqués à l'article 19.1.

11.3. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.4. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite préalable de toute réunion du Conseil au moins trois (3) jours Ouvrables avant la réunion. Un membre du Conseil pourra soulever des points à l'ordre du jour d'une réunion régulière du Conseil. Cet ordre du jour identifiera de façon suffisamment détaillée les questions à débattre à la réunion et sera accompagné de copies des documents en question qui y seront débattus. Toutes questions soumises au Conseil pour décision mais qui ne sont pas identifiées en détails suffisants ne seront pas décidées à cette réunion, sauf si tous les membres présents en décident autrement.

11.5. La présence de deux membres du Conseil le cas échéant constitue un quorum et sous réserve des articles 13.2 des Statuts relatifs au Conseil, le vote d'au moins deux (2) membres présent à une réunion à laquelle le quorum est présent sera exigé pour une décision.

11.6. Les administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et un membre qui participe ainsi à la réunion sera considéré comme présent. Une réunion sera considérée comme tenue quand le plus grand nombre de membres participants se trouvent, ou si le maximum n'est pas atteint, au même endroit que le Président.

11.7. Toute action nécessaire ou pouvant être prise à une réunion du Conseil peut être prise sans tenir de réunion si tous les membres y consentent (et prennent une résolution ou accomplissent une action, le cas échéant) par écrit et cette note écrite sera ajouté au procès-verbal du Conseil le cas échéant.

11.8 Un membre du Conseil peut agir à une réunion du Conseil en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

11.9. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, teéex, fac-similé ou courrier électronique.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunion du Conseil.

12.1. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou par deux (2) autres administrateurs. Toutes les procurations y resteront annexées.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux (2) autres administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil.

13.1. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes administratifs et dispositions dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

13.2. Les décisions du Conseil de la Société seront prise à la majorité simple sauf pour les décisions ci-dessous qui exigent le vote affirmatif d'un Administrateur B:

la restructuration ou réorganisation d'une des filiales de la Société (autrement que par fusion ou autre restructuration pour combiner l'Activité du Groupe TV2, à condition qu'une telle fusion ou restructuration soit sans préjudice aux droits de l'Actionnaire B et est permise par la loi);

la vente du capital social émis de TV2 ou l'affaire TV2 et ses filiales ou substantiellement tous les actifs de l'Affaire du Groupe TV2, au cas où cette vente a des effets défavorables sur les droits de l'Actionnaire B aux points 7 et 8;

une résolution concernant la restitution ou l'aliénation des Permis TV2 (autrement que pour observer les exigences réglementaires);

une décision de conclure ou de faire en sorte que le Groupe TV2 conclut une affaire qui ne concerne pas les médias ou en rapport avec les médias; et

une décision d'émettre des actions de la Société d'une manière autre que celles permises par le Pacte des Actionnaires.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs.

14.1. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut également nommer des mandataires pour des transactions définies et révoquer ces nominations à tout moment. Toute délégation de pouvoir ou nomination pour une question définie à l'article 13.2. nécessitera le vote affirmatif de l'Actionnaire B.

14.2. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs A qui seront désignés comme administrateurs délégués (individuellement un Administrateur Délégué). La délégation à un membre du Conseil est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

14.3. Sans préjudice des pouvoirs accordés aux Administrateurs Délégués, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par deux (2) administrateurs agissant conjointement ou les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par le Conseil dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêt.

15.1. Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société concernant une question que le conseil d'administration doit approuver, doit en informer le Conseil et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne prendra pas part aux délibérations du Conseil pour cette question. A la prochaine Assemblée Générale, avant de voter sur une autre affaire, les Actionnaires prendront connaissance des cas pour lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

15.2. Au cas où le quorum d'un Conseil ne peut pas être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les résolutions passées par la majorité requise des autres membres du Conseil présents ou représentés à cette réunion et votants seront considérées comme valables.

15.3. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société, firme ou autre entité. Un administrateur qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société, firme ou autre entité avec laquelle la Société s'engagera par contrat ou engage d'une autre manière des affaires, simplement en raison de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, ne sera pas empêché de délibérer, agir et voter sur cette question concernant ce contrat ou cette affaire.

Art. 16. Indemnisation.

16.1. La Société peut indemniser tout Administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aura raisonnablement encourues en rapport avec tout(e) action, procès ou pro-

cédure dans (lequel)laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou dirigeant de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion, en ce compris, sans limitation, la fraude d'une loi luxembourgeoise.

16.2. En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée pour les affaires couvertes par le règlement amiable et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller établissant que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière susvisée. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas tous autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra pas dépasser six (6) ans.

Ils sont rééligibles et démis de leurs fonctions à tout moment.

Chapitre V. Assemblées générales des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs et droits de vote. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.

19.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 10 heures du matin.

19.2. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable suivant, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut se tenir à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

19.3. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 20. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

20.1. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux (2) administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social souscrit l'exige. Dans ce cas, les Actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour.

20.2. Les Actionnaires se réuniront sur convocation par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour de ces assemblées.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

20.3. Chaque Action donne droit à une (1) voix.

20.4. Sauf dispositions contraires de la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises et adoptées si 51% (cinquante-et-un pour cent) du capital social votant sont représentés et ont approuvé la résolution.

20.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier des dispositions des Statuts ne délibérera pas valablement à moins que 51% (cinquante-et-un pour cent) du capital social ne soient représentés et que l'ordre du jour n'indique les modifications proposées.

20.6. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, selon les modalités fixées par les Statuts, par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de l'assemblée et indiquent la date et les résultats de la précédente assemblée. Les règles de quorum définies ci-dessus s'appliquent à la seconde assemblée. Aux deux assemblées, afin d'être adoptées, les résolutions doivent être prises par au moins les deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.7. Toutefois, la nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations.

20.8. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant par écrit, par télécopie, câble ou télégramme, une autre personne comme son mandataire, Actionnaire ou non.

20.9. Tout Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires de la Société par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des Personnes participant à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de délibérer de façon adéquate, et la participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

Art. 21. Droits Minoritaires.

21.1. L'Actionnaire A et l'Actionnaire B exerceront chacun leurs Droits de Vote pour faire en sorte que la Société ne puisse pas, sans l'accord préalable de l'Actionnaire B:

- (i) modifier les Statuts par rapport à une décision prise conformément aux articles 21.1. (ii), (iii), (iv), (v), (vi) et (vii);
- (ii) décider par une résolution de sa dissolution ou liquidation;
- (iii) amalgamer ou fusionner avec une autre société ou entreprise commerciale repreneuse (autrement que par une fusion ou autre restructuration en vue d'une refonte de la Société, pourvu que cette fusion ou restructuration soit sans préjudice aux droits de l'Actionnaire B et soit permise par la loi);
- (iv) scinder, réorganiser ou diviser en différentes entités;
- (v) augmenter le montant du capital social émis de la Société ou autoriser que le capital social de la Société soit émis ou souscrit sauf si le Pacte d'Actionnaires le permet;
- (vi) diminuer ou effectuer une réduction ou annulation du montant du capital social autorisé ou émis de la Société ou acheter ou racheter des actions de la Société;
- (vii) effectuer d'autres modifications ou réorganisation de son capital social qui auraient pour effet de changer les droits de l'Actionnaire B dans son actionariat sauf si les présentes le permettent;
- (viii) entraîner la restructuration ou la réorganisation d'une des filiales de la Société (autrement que par une fusion ou autre restructuration en vue de refondre les Activités du Groupe TV2, pourvu que cette fusion ou restructuration se fasse sans préjudicier aux droits de l'Actionnaire B et soit autrement permise par la loi);
- (ix) entraîner la vente du capital social émis de TV2 ou de l'activité de TV2 et de ses filiales ou substantiellement tous les actifs des Activités du Groupe TV2 si cette vente affecte défavorablement les droits de l'Actionnaire B prévus aux articles 7. et 8.;
- (x) renvoyer ou entraîner la fin de la participation directe ou indirecte de l'Actionnaire B dans le Groupe TV2 autrement qu'en rapport avec une vente ou cession permise par les présentes;
- (xi) adopter des résolutions relatives au rachat ou autre aliénation des licences du Groupe TV2 (autrement que pour se conformer aux exigences réglementaires);
- (xii) entraîner le Groupe TV2 à conclure une affaire qui concerne les médias ou en rapport avec le commerce des médias;
- (xiii) déclarer des dividendes autrement qu'en conformité avec le Pacte des Actionnaires.

Chapitre V. Exercice social - comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 22. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Affectation des Bénéfices.

23.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

23.3. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et aux lieux et moments déterminés par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Luxembourg.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Actionnaires à l'unanimité. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et du Pacte d'Actionnaires pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de (i) M. Richard Turner, (ii) M. Michael Chamier, en qualité d'Administrateurs de la Société et (iii) M. Henri Vanherberghen, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par ailleurs de nommer, pour une durée de six ans, avec effet immédiat:

- 1.) en qualité d'Administrateurs A de la Société:

- M. Michaël Neil Garin, Chief Executive Officer, avec adresse professionnelle à Aldwych House, 81A Aldwych, Londres WC2B 4HN, Royaume-Uni, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet, 1946, et

- M. Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Administrateur, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (les Pays-Bas), le 12 septembre 1960.

2.) en qualité de commissaire aux comptes de la Société:

- Deloitte S.A., BP 1173, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le Conseil d'Administration se composera de la manière suivante:

1.) Administrateurs A:

- M. Michaël Neil Garin, Chief Executive Officer, avec adresse professionnelle à Aldwych House, 81A Aldwych, Londres WC2B 4HN, Royaume-Uni, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet, 1946, et

- M. Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, Administrateur, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, 3^{ème} étage, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (les Pays-Bas), le 12 septembre 1960.

2.) Administrateur B:

- M. Francis Nicholas Hoogewerf, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'annuler et de détruire les certificats d'action numérotés I, II et III émis par la Société aux actionnaires de la Société et dont la preuve de la destruction a été donnée au notaire soussigné et qui atteste desdites annulation et destruction.

L'Assemblée décide également de requalifier les actions (i) 1 à 2.480 en Actions A et (ii) les actions 2.481 à 3.100 en Actions B; et décide par la suite de modifier le registre des actions y afférentes en conséquence; un pouvoir spécifique est présentement conféré à tout juriste de Loyens & Loeff afin de prendre tous actes nécessaires ou utiles en relation avec cette résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration - évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à trois mille Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LOHEST, N. TRUNKWALD, N. VAN HEULE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 août 2008, Relation: LAC/2008/32800. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008122316/211/954.

(080141546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Constructions Métalliques Kremer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 1^{er} juillet 2008 à 10.00 heures

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fernand HILBERT, né à Luxembourg le 06/10/1965 et demeurant à L-8368 Hagen, 1, op der Barriaer.

Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Steinfort, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2008120852/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080140474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LC Air Agent S.à r.l.).**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 133.220.

L'an deux mil huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Monsieur Zhaohai GUO, commerçant, né à Jin Hu, Province de Jiangsu (Chine), le 22 mars 1953, demeurant à L-1452 Luxembourg, 50, rue Théodore Eberhard.

Lequel comparant a exposé au notaire:

Qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «LC Air Agent S.à r.l.», ayant son siège à L-1221 Luxembourg, 225, route de Beggen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2793 du 4 décembre 2007, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.220.

Qu'elle a un capital social de 12.500,- € divisé en 500 parts sociales de 25,- € chacune.

Ensuite le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

- Changement de la dénomination de la société de «LC Air Agent S.à r.l.» en «Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l.» et modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société à responsabilité limitée porte la dénomination de «Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. GUO, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008, Relation: LAC/2008/35458. — Reçu douze euros (€12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 septembre 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008122867/241/36.

(080142486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PURACAP S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008120871/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05250. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Wolford Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 12, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.612.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Le conseil d'administration du 21 juillet 2008 de la société anonyme de droit belge WOLFORD BELGIUM NV, ayant son siège social à B-2000 Anvers (BELGIQUE), 133, Frankrijklei, inscrite au registre des personnes morales d'Anvers sous le numéro d'entreprise 0427.200.074, a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 septembre 2008.

Dénomination de la succursale luxembourgeoise: WOLFORD LUXEMBOURG

Adresse de la succursale: 12, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg.

Activité de la succursale:

La succursale a notamment pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de textiles et produits liés, et tout ce qui est en relation avec ces activités. La succursale pourra généralement accomplir toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Conseil d'Administration de WOLFORD BELGIUM NV:

- Monsieur PETER Simma, né le 5 septembre 1960 à Dornbirn (Autriche), demeurant à Weidenweg, 19, A-6850 Dornbirn (Autriche);

- Monsieur HOLGER Helmut Jürgen Dahmen, née le 29 février 1960 à Bochum en Allemagne, demeurant à, Sondersstrasse, 22, CH-9038 Rehetobel (Suisse);

- Monsieur HANSJÖRG Vigl, né le 24 avril 1965 à Dornbirn (Autriche), demeurant à Kehlestrasse, 50, A-6850 Dornbirn (Autriche).

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

La société a décidé de nommer Madame Annick JOOLE, née le 25 décembre 1969 à Mortsels (Belgique), demeurant à Bergstraat, 1, B-2861 Onze-Lieve-Vrouw Waver (Belgique), en tant que représentante permanente de la Société au Grand-Duché de Luxembourg pour l'activité de la succursale. Elle sera autorisée à agir au nom et pour le compte de la succursale et à la représenter à l'égard des tiers dans tous les actes et en justice conjointement avec un administrateur de la société. Elle peut signer individuellement tous documents requis pour l'établissement de la succursale et en vue d'effectuer tous les actes juridiques et formalités nécessaires ou utiles à l'établissement de la succursale de la société à Luxembourg, et à son inscription auprès des autorités compétentes.

Pour extrait conforme

WOLFORD LUXEMBOURG

Annick JOOLE

Représentante permanente de la société pour l'activité de la succursale

Référence de publication: 2008121528/6053/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Tilfisk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 9, Brillwée.

R.C.S. Luxembourg B 106.296.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tilfisk S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120890/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05651. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Oxawel, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.267.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15. septembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008120899/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06090. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Absolute Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 115.075.

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christiaan MAES, commerçant, demeurant à L-2164 Luxembourg, 13, rue de Montmédy;

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "ABSOLUTE ADVANTAGE S.à r.l.", avec siège social à L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115075, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1152 du 14 juin 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2867 du 11 décembre 2007,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer, à L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2008. Relation GRE/2008/3585. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122859/231/37.

(080142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 22 août 2008 de la société Eridanus Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eridanus Investments S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008121119/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Shropshire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 124.730.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 mars 2007

L'assemblée décide:

- de nommer Dr. Gerold William Hoop, résidant professionnellement à Pflugstrasse 7, 9490 Vaduz, Liechtenstein en tant que Gérant avec effet au 30 mars 2007 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121095/8548/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Halette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.915.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2008 que la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES S.A, INTERCORP S.A., n° RCS B 10.548, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de DIRILOU SARL, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 août 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2008121096/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Keir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.609.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9.09.2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Filippo DOLLFUS, administrateur de société, demeurant à La Punt-Chamues (Suisse)

- Monsieur Patrizio BAZZI, administrateur de sociétés, demeurant à Pregassona (Suisse), Via del Sole, 18A

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008121099/535/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Sorgrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.275.

—
En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121067/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Financial Investments Luxembourg (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.858.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 30 juin 2008

L'assemblée renouvelle le mandat de MAZARS S.A., dont le siège social se trouve 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG comme commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

116640

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2008121091/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

—
EXTRAIT

En date du 17 avril 2008, Thomson Finance SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.994, alors associé unique de la Société, a cédé la totalité des 400.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Thomson Reuters Plc, une société de droit anglais ayant son siège social au Thomson Reuters Building, South Colonnade, Canary Wharf, London E14 5EP.

Suite à cette cession, Thomson Reuters Plc est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008121090/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Aero Fonderie Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.955.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 juillet 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Johann SCHALLERT, Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften, demeurant au 37, Oferstweg, 6714 Nüziders, Autriche.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121123/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.
